

Annexe IIb
Règlement d'examen

CAP « déménageur sur véhicule utilitaire léger »			Scolaires (établissements publics et privés sous contrat) Apprentis (CFA et section d'apprentissage habilités) Formation professionnelle continue (établissements publics)		Scolaires (établissements privés hors contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage non habilités) Formation professionnelle continue (établissements privés) Enseignement à distance Candidats individuels	
Épreuves	Unités	Coeff.	Mode	Durée	Mode	Durée
UNITÉS PROFESSIONNELLES						
Épreuve EP1 : Analyse d'une situation professionnelle	UP1	3	CCF (1)		Écrit	2 h
Épreuve EP2 : Réalisation du déménagement	UP2	10 (2)	CCF		Ponctuel pratique	6 h (3)
Épreuve EP3 : Réalisation d'activités spécifiques Utilisation d'un chariot automoteur de catégorie 3 Conduite d'un véhicule	UP3	4	CCF		Ponctuel pratique	1 h 25
UNITÉS D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL						
Épreuve EG1 : Français et histoire-géographie-éducation civique	UG1	3	CCF		Ponctuel écrit	2 h 15
Épreuve EG2 : Mathématiques-sciences physiques et chimiques	UG2	2	CCF		Ponctuel écrit	2 h
Épreuve EG3 : Éducation physique et sportive	UG3	1	CCF		Ponctuel	
Épreuve facultative : Langue vivante (4)	UF		Ponctuel oral	20 minutes	Ponctuel oral	20 minutes

(1) Contrôle en cours de formation.

(2) Dont coefficient 1 pour la prévention-santé-environnement.

(3) Dont 1 heure pour la prévention-santé-environnement.

(4) Ne sont autorisées que les langues vivantes enseignées dans l'académie, sauf dérogation accordée par le recteur. Seuls les points supérieurs à la note de 10/20 sont pris en compte pour la délivrance du diplôme. Cette épreuve est précédée d'un temps égal de préparation.